



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11, 3.12 et 3.13

Numéro de la demande : 2020-0003
Demande : Nouvelles étiquettes de produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte, précautions
Produit : Herbicide SureGuard EZ
Numéro d'homologation : 34035
Principe actif (p.a.) : Flumioxazine
Numéro de document de l'ARLA : 3192892

But de la demande

La présente demande visait à homologuer un nouvel herbicide commercial, l'herbicide SureGuard EZ, selon un produit homologué précédent du même titulaire d'homologation, pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les conifères et les arbres d'ornement à feuilles caduques cultivés en pot et en champ, ainsi que pour l'entretien de zones non cultivées au sol nu.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'homologation de l'herbicide SureGuard EZ aux fins d'utilisation sur les conifères et les arbres d'ornement à feuilles caduques cultivés en pot et en champ, ainsi que sur le sol nu de zones non cultivées dans des exploitations agricoles et à l'extérieur de celles-ci, représente une extension du profil d'emploi du flumioxazine du point de vue de l'exposition découlant du mélange, du changement et de l'application; toutefois, une évaluation des risques mise à jour n'était pas requise car celle au dossier est adéquate. En ce qui concerne l'exposition pour les préposés au mélange, il n'y a pas d'extension du profil d'emploi par rapport aux produits précédents. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire ni aucune évaluation toxicologique n'était requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Les nouvelles utilisations sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le flumioxazine; par conséquent, aucun risque supplémentaire n'est attendu lorsque l'herbicide Sureguard EZ est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette. L'étiquette comprend les mises en garde environnementales et les mentions de danger requises pour atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur ne sont pas requis pour l'homologation de produits en fonction de produits précédents.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation de l'herbicide Sureguard EZ.

Références

Aucune

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9